

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **74 (1938)**

Heft 39

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : S. P. R. et S. L. V. — VAUD : *Inspectorat primaire. — Aux institutrices. — Ceux qui quittent. — Dans les sections : Moudon ; Oron.* — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES : *Journée de la Femme pour la paix.* — NEUCHÂTEL : *Assemblée générale.* — INFORMATIONS : *Cours de ski.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *L'enseignement du français.* — R. D. : *L'écriture suisse* — INFORMATIONS : *Publication des cours de sports d'hiver.* — TEXTES LITTÉRAIRES.

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R. ET S. L. V.

Dimanche 23 octobre dernier s'est tenue à Bienne, sous la présidence du Dr Bœsch, président du S. L. V., la réunion annuelle des Comités des deux associations suisses d'instituteurs. L'objet à l'ordre du jour était l'organisation de la *Semaine pédagogique* de l'Exposition nationale. M. Kleiner, président du Comité d'organisation, donna, dans ses grandes lignes, le programme de ces journées fixées d'ores et déjà du 9 au 12 juillet. La participation de la Suisse romande est vivement sollicitée, et l'on examine les meilleures possibilités pour amener à Zurich un gros contingent de Romands. La S. P. R. organisera le voyage ; une journée essentiellement romande est prévue, qui pourrait être fixée au 11 juillet, tandis que le dimanche 9 sera consacré à une grande démonstration de l'Ecole populaire suisse.

Tout cela demande à être mis exactement au point, mais on peut déjà dire que le plan établi par le Comité d'organisation a été sérieusement étudié et est parfaitement réalisable. Tous les éducateurs du pays, sans distinction de race, de langue, de religion ou de partis politiques, sont invités à y collaborer : il suffit qu'ils soient suisses.

Une fois de plus les Romands ont pu se convaincre des sentiments cordiaux dont les collègues alémaniques sont animés à leur égard ; la langue ne les sépare pas même de nous, puisque la discussion eut lieu tout entière en français.

VAUD

INSPECTORAT PRIMAIRE

La nomination de M. Laurent aux fonctions de Chef du matériel scolaire diminue d'une unité le nombre des inspecteurs primaires vaudois. Il est vrai qu'en compensation vient d'être nommé un

inspecteur de gymnastique, poste qui était resté sans titulaire depuis bien des années. Comme pour ce qui concerne couture et ménage, nous avons là un inspecteur spécialisé. Signe des temps : la vigueur physique est à l'honneur, et nos petits Vaudois risqueraient de ne pas briller tous dans les légions aryo-romanes superentraînées et disciplinées dont certains journaux illustrés nous apportent l'image. Force et santé, force surtout, tel est le mot d'ordre qui, ici comme ailleurs, nous subjugue tous.

Laissons là les lois obscures préposées à la défense de la race, et revenons un peu aux inspecteurs non spécialisés chargés de suivre maîtres et élèves dans leurs tâches multiples de chaque année et de chaque jour. La S. P. V. en son temps avait demandé que leur nombre fût augmenté afin que diminuât graduellement l'importance accordée aux examens annuels. Dans ce domaine aussi, les idées se croisent, changent, évoluent. Les examens oraux, supprimés ici et là, sont encore rois dans bien des communes ; quant aux écrits, qui oserait nier leur omnipotence ? N'a-t-on pas insisté l'année dernière dans le « Bulletin officiel » sur leur valeur, jusqu'à mettre en vedette le soin à apporter à la présentation des travaux ce jour-là ! Comme si, les autres jours de l'année, nous n'avions pas tous le devoir, maîtres et élèves, de faire le mieux possible ce que nous faisons... Justement l'examen ne doit pas être le jour des spécialisations ; il doit seulement indiquer, au plus près de la conscience des maîtres, des élèves et des... experts, à quel degré de développement en est cette volée d'élèves, et c'est tout. Le reste, besoin de briller une fois par an, n'est pas un mobile éducatif dont nous ayons à nous faire l'apôtre : gardons l'équilibre et méfions-nous à la fois du bluff tendancieux et de la course ahurissante aux moyennes.

* * *

Nos inspecteurs ont une tâche tout autre et bien plus belle que de nous pousser à travailler en vue de ce triste jour de la fin de mars (triste pour les élèves peu doués et pour les maîtres qui peinent avec eux). Il faut qu'ils comprennent et suivent avec nous le pauvre élève qui n'en peut mais, et ne pas perdre de vue le but de l'instruction primaire. A part les quelques dizaines de primaires supérieurs qui ont un développement suffisant pour faire leur carrière dans une activité intellectuelle, des milliers d'autres seront des « manuels » soumis aux travaux les plus humbles dans la hiérarchie du labeur humain. Pour ceux-ci, il faut des guides sûrs, compréhensifs, des maîtres qui sachent choisir, dans le fatras du programme, ce qui est à leur portée, et au-dessus des maîtres, des inspecteurs qui aient eux-mêmes enseigné dans des classes difficiles, nombreuses, à plusieurs divisions, plusieurs degrés. Des inspecteurs qui ne soient pas des maîtres spécialisés de primaire supérieure, mais des *maîtres* primaires tout court.

C'est là notre vœu en vue d'une nomination prochaine — qui ne saurait tarder — à l'inspection de nos écoles. L.Cz.

AUX INSTITUTRICES

Notre réunion familiale d'automne aura lieu à *Lausanne, Foyer féminin*, rue de Bourg, le samedi 19 novembre, à 15 h. 30.

Nous engageons vivement les institutrices de tout le canton à faire route vers Lausanne ce jour-là ; c'est une jolie occasion de nous retrouver ensemble autour de notre représentante au C. C. qui, elle, fait souvent ce voyage, par les bons et les mauvais jours.

Que les participantes habituelles entraînent avec elles leur collègue d'à côté, et que toutes s'annoncent à l'avance par carte à Mlle Chamot, institutrice, *Chailly s. Lausanne*.

CEUX QUI QUITTENT

Paudex. — C'est au milieu d'une profusion de fleurs d'automne versant dans sa salle d'école leur mélancolie que, le samedi 22 octobre, notre collègue Armand Bataillard a tenu sa dernière classe à Paudex, où il enseigna durant les 13 dernières années de sa carrière, commencée en 1903 à Vucherens et poursuivie de 1914 à 1925 à Saint-Saphorin sur Morges. Et ce ne fut pas sans une émotion difficile à contenir que, la porte s'étant ouverte, il vit entrer le cortège des petits de 2^e, portant chacun une fleur qu'ils déposèrent dans ses mains. C'est donc en présence de toute la population enfantine de la commune que les autorités ont pris congé de ce maître modeste et digne, dévoué à toutes les bonnes causes. Après des paroles de circonstance et des vœux de guérison formulés en faveur de son épouse, malade depuis dix ans, un souvenir lui fut remis par un élève, au nom de la classe.

Ne pouvant assister à cette cérémonie, M. Laurent, inspecteur, s'était excusé, mais lui avait fait, le jour précédent, sa dernière visite tout en lui apportant les remerciements du Département.

La veille, au cours d'un banquet intime organisé par la Municipalité, l'activité de M. Bataillard, comme éducateur, membre du Conseil général et secrétaire municipal, fut retracée, et un chronomètre en or avec dédicace lui fut offert. Confus de tant d'honneurs, notre ami remercia avec les sentiments qu'on devine.

A notre tour, nous félicitons ce charmant et bienveillant collègue, et lui souhaitons ainsi qu'à sa compagne la santé qui leur permettra de jouir d'une longue et heureuse retraite. A. M.

DANS LES SECTIONS

Moudon et Oron. — Leçon de gymnastique mensuelle le mercredi 9 novembre, à 17 h. 30, local habituel.

MUSIQUE SACRÉE

Un cours gratuit de musique religieuse, organisé par la Commission musicale du Ve arrondissement, aura lieu à Yverdon le *samedi 12 novembre*, salle paroissiale, de 14 à 17 h., avec le programme suivant :

1. Le rôle du chant et de la musique dans la liturgie de notre Eglise (M. Dépraz, past.).
2. Les psaumes et les « tons d'église » (M. A. Delisle).
3. Présentation, à l'orgue du temple, d'un nouveau recueil de préludes pour orgue-harmonium, de F. Béron (M. Piaget, prof.).

Pressante et cordiale invitation est faite à tous les collègues, chantres et organistes. Apporter le psautier. S'inscrire au plus vite chez notre collègue A. Delisle, Cheminet, 12, à Yverdon.

Ch. G.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

JOURNÉE DE LA FEMME POUR LA PAIX

Nous rappelons que le Centre de liaison des Associations féminines genevoises organise, le jeudi 10 novembre, à 19 h. 45, à la Maison communale de Plainpalais, un *souper fraternel*.

Des « papillons », adressés à chaque collègue, ont donné les renseignements nécessaires. Nous comptons sur une nombreuse participation des membres de notre section.

Les temps ne sont pas aux discours ; mais il nous semble, par contre, plus nécessaire que jamais, dans les tragiques circonstances actuelles, d'examiner en commun nos responsabilités et de fortifier notre volonté d'action.

Le Comité.

NEUCHÂTEL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

22 octobre 1938.

C'est dans la salle du Grand Conseil que s'est réunie, cette année, l'assemblée générale de la S. P. N. Le nombre des sièges fut insuffisant et les derniers venus prirent place aux tribunes. Notre présence inaccoutumée dans l'enceinte du parlement neuchâtelois donne occasion au doyen de nos membres d'honneur, M. Auguste Aubert, de rappeler, dans sa lettre d'excuse, que c'est dans ce local qu'avaient lieu les défunctes conférences générales du corps enseignant primaire et que la première à laquelle assista notre vénéré collègue, en 1871, était présidée par Numa Droz.

En ouvrant la séance, le président, M. Léopold Berner, salue la présence de MM. Bonny, inspecteur des écoles primaires, Wyss et Pierre Reymond, représentants de la société des corps enseignants

secondaire, professionnel et supérieur, L'Eplattenier, instituteur à Meyriez, Ulysse Matthey, Jules Decreuze. H.-L. Gédet et J.-Ed. Matthey, membres d'honneur de la S. P. N., enfin G. Willemin, Ch. Duchemin, Ch. Serex, Ch. Grec et A. Rudhardt, membres du Bureau romand qui, se rendant à Moutier, ont eu l'amabilité de faire escale à Neuchâtel, pour assister un moment à nos délibérations.

Puis le président accorde une pensée à la mémoire des nombreux disparus au cours de l'année écoulée. En terminant son allocution, il recommande instamment aux sections de se mettre à l'étude du sujet choisi pour le Congrès de 1940. Le problème de la préparation de la jeunesse à ses devoirs civiques n'est pas nouveau pour nous. A Lausanne, en 1914, il a déjà fait, à la veille de la guerre, l'objet de discussions qu'il vaudra la peine de relire dans le compte rendu de cet important congrès. L'an dernier, il était à l'ordre du jour de la Conférence des instituteurs suisses (Schweizerischer Lehrertag) qui s'est tenue à Lucerne. Nos collègues du Jura bernois l'étudient présentement.

Après que le procès-verbal fut lu et adopté, M. G. Willemin, président de la Romande, adresse quelques propos aimables à la S. P. N., et il insiste à son tour sur l'opportunité et l'importance du thème choisi pour le congrès de Genève. L'horrible cauchemar d'où vient de sortir l'Europe ne met que trop en évidence les menaces qui pèsent sur la démocratie et la nécessité pour l'école suisse de mieux armer la jeunesse pour la défense spirituelle de nos institutions que cherche à miner une louche propagande en faveur de l'idéologie totalitaire.

Il montre aussi comment chacun de nous peut contribuer au développement de la publicité dans l'*Educateur* et assurer ainsi à notre organe de nouvelles ressources qui lui sont indispensables.

A peine le Bureau romand a-t-il quitté la salle pour prendre le chemin de la Prévôté que M. Pierre Bovet a la parole pour présenter sa conférence sur l'organisation de l'école indienne (appellation préférable à « *hindoue* », au dire du conférencier) d'après Gandhi.

Ce n'est que depuis l'entrée en vigueur, en 1937, de la nouvelle constitution des Indes, qui a créé un lien fédératif entre les nombreux Etats de l'immense péninsule, que Gandhi a pu réaliser le projet longtemps mûri d'une école populaire destinée à lutter contre l'analphabétisme, contre l'existence des castes et à propager un fervent nationalisme dépourvu de toute idée de violence. La tâche est énorme puisque dans certaines contrées il y a 90 % d'illettrés, que la notion de caste a des racines millénaires et que, de plus, l'école devra tirer ses ressources de l'initiative privée et non du gouvernement. La misère la plus affreuse afflige de nombreuses populations agricoles

et l'on devine les difficultés que, dans ces milieux, rencontreront les classes à mettre sur pied.

Gandhi rêve d'un enseignement obligatoire et gratuit. Les écoles de village auront même programme que celui des villes ; mais la langue sera celle de l'enfant, et non pas l'anglais. L'activité pratique, sous forme de la filature du coton, occupera une place prépondérante. On en tirera profit pour faire vivre l'école. L'Etat assurera l'écoulement des produits du travail, ce qui revient en somme à recourir à son appui financier sous une forme détournée. Dans les régions où sévit le paupérisme, l'école ne pourra prospérer qu'à la condition de produire dans la plus large mesure tout ce qui contribue à la subsistance de l'enfant.

Aux yeux de Gandhi, les maîtres sont des apôtres ; ils devront se contenter de salaires très minimes qui les obligeront à s'adapter au genre de vie très précaire des populations au milieu desquelles ils exerceront leur ministère.

Souvent, au cours de son voyage à travers l'Inde, M. Bovet a été appelé à donner son opinion sur l'école de Gandhi. De son appréciation, retenons qu'on peut faire plus d'un rapprochement entre Pestalozzi et le réformateur de l'Inde. Tous deux, en particulier, accordent une très grande part à l'activité manuelle. Notre école est loin d'être l'image fidèle de celle de Pestalozzi, mais elle ne cesse de s'en inspirer. Il en sera vraisemblablement ainsi de Gandhi. Il aura contribué à donner une impulsion considérable au développement de l'école populaire de son pays sans que son programme ait été appliqué intégralement. Sa doctrine éducative comme celle de Pestalozzi restera une source sûre d'inspiration.

La conférence de M. Bovet écoutée avec un visible intérêt a été fort applaudie.

Après quoi, les affaires administratives reprennent leur cours.

Le soussigné fait une communication sur l'organisation du pavillon de l'enseignement à l'Exposition de Zurich. Il attire l'attention de l'auditoire sur l'agencement de la division réservée à l'école primaire qui rompra avec la tradition. Des frises complétées par quelques travaux d'élèves donneront un aperçu synthétique des programmes et méthodes d'enseignement. Autour, des stands présenteront tout ce qui a trait à l'organisation scolaire : législation, hygiène, bibliothèques, matériel, mobilier, cinéma scolaire, centres d'intérêt, etc. On donnera ainsi au visiteur la possibilité de se faire rapidement une image de l'école suisse, ce qui n'était pas le cas, ci-devant, lorsque chaque canton avait son stand particulier.

De plus, on verra une classe au travail ; on pourra assister à des leçons de gymnastique qui se donneront sur une place de sport et des représentations seront organisées dans un théâtre scolaire.

Dans le commencement de juillet une semaine sera consacrée à des conférences et communications d'ordre pédagogique. Les classes qui se rendront à Zurich bénéficieront de facilités de transport et de séjour.

* * *

M. Berner met ensuite l'assemblée au courant des tractations qui ont eu lieu, au sujet des traitements, entre corporations intéressées. Nous les avons relatées dans notre compte rendu de la dernière séance du C. c. (*Bull.* du 22 octobre). Dès lors, un rapport du Conseil d'Etat à l'appui du budget de 1939 a été livré à la publicité ; il nous apprend que le Grand Conseil sera saisi d'une proposition tendant à porter de 6 % à 5 % le taux de la réduction des traitements dite temporaire. Les représentants des cinq groupements de fonctionnaires et membres du personnel enseignant décideront prochainement de l'attitude à prendre à l'égard du projet du Conseil d'Etat. Il a été convenu précédemment qu'ils feront bloc pour présenter leurs revendications.

Aucune discussion n'ayant eu lieu à la suite du rapport de M. Berner, ce dernier en conclut que l'assemblée laisse au Comité central toute latitude pour prendre de concert avec les autres groupements les mesures les plus favorables à nos intérêts. Cette conclusion est adoptée à l'unanimité.

* * *

S'agissant de l'Œuvre des *Lectures pour la jeunesse*, qui ouvrira prochainement une campagne de propagande dont nous avons déjà parlé, le président engage les membres de la S. P. N. à signaler les services de cette entreprise à l'attention des écoliers et à se borner ensuite à la distribution d'une plaquette de circonstance que Pro Juventute répartira entre les classes de notre canton.

Enfin pour terminer son déballage, notre sympathique président donne connaissance des lettres échangées entre le Comité central et le Département de l'instruction publique au sujet des maîtresses des classes temporaires, de l'enseignement du chant et de l'indemnisation des participants aux conférences officielles. Tous ces points ayant été touchés dans le *Bulletin*, nous n'en disons pas davantage aujourd'hui.

Et sans que l'heure soit très avancée, nous voici au dernier point de l'ordre du jour grâce à la précision des rapports et au sens administratif de M. Berner.

Nous ne pouvions pas quitter décemment l'enceinte de nos députés sans nous offrir un échantillon de tous les jeux permis au parlement. Il y eut donc à l'ultime quart d'heure interpellation et motions.

L'interpellation nous vint de M. J.-H. Perrenoud (Corcelles). Il déplore la licence du procès-verbal qui ne cite les orateurs que

par leur simple nom de famille. Ces allures débraillées admises chez des voisins ne devraient pas s'introduire dans nos habitudes.

Le secrétaire, M. F. Burger, prend bonne note de l'observation et dorénavant, au grand décolletage qu'on lui reproche, il substituera une tenue mieux habillée et conforme aux bons us de la civilité. Ce en quoi notre brave secrétaire a raison, car voici l'hiver et il faut se prémunir contre le froid.

L'interpellateur ayant obtenu satisfaction, il passe à une motion tendant à ce que le Comité central se mette en rapport avec le Département de l'instruction publique pour que des mesures limitatives soient prises à l'égard des collectes et ventes dont on charge l'école. On abuse dans ce domaine, et selon l'orateur, on devrait s'en tenir aux œuvres scolaires et à Pro Juventute.

Cette opinion est partagée par M. Julien Rochat et le président prend acte de la demande fort légitime qui lui est faite.

Mlle L. Aegler (Neuchâtel) motionne à son tour pour que les séances des délégués soient accessibles à tout membre de la société. Ce droit devrait être conféré par une disposition de nos statuts. Le Comité central examinera la question.

Pour terminer, Mlle J. Jacot, membre auxiliaire de la section de La Chaux-de-Fonds, attire l'attention de l'assemblée sur la valeur de la marque Label. Celle-ci est une garantie que les articles qui en sont pourvus ont été fabriqués en Suisse par une main-d'œuvre honnêtement rétribuée.

Cette belle séance, habilement dirigée, a laissé à tous la meilleure impression.

J.-Ed. M.

INFORMATIONS

COURS DE SKI

La Société suisse des Maîtres de gymnastique organise à l'intention du corps enseignant de la Suisse romande un cours de ski de 5 jours à Bretaye (27-31 décembre 1938).

Les participants recevront cinq indemnités de 4 fr. 50 ; leurs frais de voyage en 3^e classe par le trajet le plus direct seront remboursés.

Le cours se donnera à Bretaye et à Chaux-Ronde. Les participants logeront à la « Pension du Lac » (logement et pension, 6 fr. 50 par jour).

Les demandes d'inscription sont à envoyer avant le 1^{er} décembre à M. P. Jeker, professeur, à Soleure. Les candidats devront indiquer leur profession, leur degré de préparation comme skieurs, le nombre de cours suivis et à quels élèves ils ont l'occasion d'enseigner les sports d'hiver.

Les demandes d'inscription incomplètes ne seront pas prises en considération.

J. LAGIER, instructeur.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Le Département de l'Instruction publique vaudois a donné comme tâche aux conférences des maîtres de septembre écoulé de répondre à un certain nombre de questions précises au sujet du *Cours de langue* en usage dans nos classes.

La Conférence de Vevey a entendu à ce sujet un rapport de M. Jacot, instituteur, dont nous tirons quelques extraits suivis des réponses-conclusions adoptées par l'assemblée. Nous ne nous attardons pas à la critique des manuels Vignier-Savary dont vous connaissez tous par expérience qualités et défauts, et nous relevons spécialement la partie constructive du rapport précité. Laissons la parole à M. Jacot :

A la question posée : *Estimez-vous que les Cours de langue en usage dans nos classes primaires, aux degrés moyen et supérieur, peuvent encore servir d'instrument principal, pour l'enseignement de la langue maternelle ?*

Nous répondons **non**, parce que :

- I. Les principes énoncés dans la préface ne sont pas suivis ;
- II. De cette non-observation résulte l'impossibilité d'appliquer la méthode ;
- III. La partie grammaticale n'est pas traitée selon le principe fonctionnel ;
- IV. Le livre dans son ensemble ne correspond plus aux tendances de la pédagogie actuelle ;
- V. Ce livre ne parle pas assez le langage des enfants ;
- VI. Un cours de langue doit évoluer comme la langue elle-même.

A cette question : *Si oui, quelles modifications de détails souhaiteriez-vous pour une réédition de ces manuels ?* Nous répondons **non**, parce que :

- I. En vertu des conclusions précédentes, des modifications partielles ne modifieraient pas l'esprit dans lequel le livre a été conçu ;
- II. Les modifications de détails seraient si nombreuses qu'elles entraîneraient une refonte totale des manuels.

A cette question : *Si vous estimez que nos Cours de langue ne répondent plus aux besoins de l'enseignement du français, seriez-vous partisans d'une refonte complète de ces manuels, en respectant toutefois leur plan général, soit la division en parties indépendantes : grammaire, vocabulaire, composition ?*

Nous répondons **non**, parce que :

- I. Refondre ne signifie pas nécessairement transformer ;

II. La division en parties indépendantes n'appliquerait que partiellement le principe de la concentration ;

III. Elle ne tiendrait pas nécessairement compte de la méthode des centres d'intérêt.

Seriez-vous partisans d'un enseignement du français fondé essentiellement sur le principe de la concentration et en rapport avec l'activité de chaque classe ? Cette méthode entraînerait la suppression des manuels autres que celui de lecture.

A. Si l'on entend par **concentration** le groupement des matières suivantes dans un même livre : grammaire, vocabulaire, composition, orthographe, conjugaison, en parties séparées ou en petits chapitres, nous disons *non*. Un tel groupement ferait chevaucher parallèlement tous ces enseignements. Ils pourraient s'ignorer, sans préjudice pour la méthode, au détriment de l'élève. Nous aurions de nouveau plusieurs langues parlées : le langage grammatical, la langue du vocabulaire et celle de la rédaction. De cette concentration-là, nous n'en voulons pas. Nous élaborerions une langue abstraite et nous nous éloignerions à nouveau du langage de l'enfant.

Si l'on entend au contraire par **concentration** l'enseignement simultané de ces différentes disciplines, en liaison étroite les unes avec les autres, une notion nouvellement acquise en grammaire, par exemple, entraînant son application immédiate en composition ; s'il n'est possible d'aborder le point B du programme que lorsque toutes les disciplines seront arrivées en A, et si l'interdépendance des matières est telle qu'une dissociation des divers éléments qui les composent s'avère impossible, alors nous répondons **oui**.

La langue du manuel, en ce cas, pourra se tenir très près de celle de l'enfant. Ce livre sera basé ainsi tout naturellement sur les principes les plus modernes de la pédagogie et de la psychologie de l'enfance. Nous aurons alors la langue de l'enfant, pour l'enfant et presque par l'enfant. Nous sommes partisans du principe de la concentration sous cette forme. Mais ce principe lui-même, en ce qui concerne l'enseignement d'une langue, est inséparable de la méthode dite des **centres d'intérêt**.

En effet, de quoi se sert l'enfant pour la traduction de ses idées ? De mots ; plus il connaîtra de ces derniers le sens exact, plus il s'exprimera avec sûreté et plus ses progrès seront rapides. Deux moyens essentiels s'offrent alors à l'éducateur :

I. Retenir l'attention de l'enfant pendant un certain temps sur le même objet ;

II. Se servir de mots, termes et expressions que l'enfant entend journellement.

L'un et l'autre relèvent directement de la méthode basée sur le centre d'intérêt.

B. *D'un enseignement en rapport direct avec l'activité de chaque classe ?*

Ce serait enfin l'école sur mesure à la mesure des élèves, l'école et la vie cheminant la main dans la main. Mais cet idyllique tableau se rapproche beaucoup plus du domaine de la chimère que de celui de la réalité.

Le maître serait à la fois le constructeur et l'applicateur de la doctrine et de la méthode. Sa classe terminée, disposera-t-il du temps et de la fraîcheur d'esprit nécessaires à une semblable préparation ?

Cette documentation péniblement recueillie, le maître éprouvera le besoin de s'appuyer sur des ouvrages de bons auteurs pour sa sécurité personnelle et pour conserver à son enseignement une certaine tenue, un esprit de suite. Qui lui procurera les sources ? l'Etat ? ses collègues ? la librairie ? Comment pourra-t-il concilier ce programme si particulier avec un programme officiel dont les exigences sont nettement établies ? Si le maître n'a pas, pour le français un goût très marqué, est-on assuré que cet enseignement occupera dans la classe la place d'honneur ? Si le maître au contraire aime le français, il peut avoir pour l'une ou l'autre des disciplines une préférence marquée. Ne tomberait-on pas presque fatalement dans une spécialisation dangereuse ? Chacun parlant sa langue, suivant sa fantaisie ou des modes passagères, n'assisterait-on pas à la résurrection de la tour de Babel ? Serait-on assuré que chaque élève aurait, en quittant l'école, ce petit bagage de connaissances indispensables qui lui permettra de s'entendre sans équivoque possible avec tous ceux qui parlent le français ? Un tel enseignement lui donnera-t-il la possibilité de lire, parler, écrire une langue ne s'écartant ni du bon usage ni de ses règles essentielles ?

Comment raccorder, lors d'un changement de maître, de classe, de localité, l'enseignement donné à celui qui suivra ?

Nous concluons qu'une telle conception de l'enseignement de la langue ne peut être appliquée à l'école primaire ; celle-ci doit en effet rester au service du peuple pour lequel elle a été créée ; elle ne saurait se transformer en un laboratoire soumis à tous les caprices de la mode. Elle doit rester la dispensatrice de connaissances précises, pratiques, simples, nécessaires à la vie. (A suivre.)

L'ÉCRITURE SUISSE

Si tous les lecteurs de l'*Educateur* savent que la réforme de l'enseignement de l'écriture est à l'ordre du jour dans nos cantons romands et que des essais multiples se poursuivent dans différentes localités, peut-être sont-ils moins renseignés sur le problème de l'écriture suisse, qui préoccupe depuis plusieurs années nos Confédérés. Il se posera, sans doute, à bref délai aux autorités scolaires et au corps enseignant de la Suisse romande.

Qu'est-ce que l'écriture suisse ?

L'écriture suisse est tout à la fois une nouvelle écriture et une nouvelle méthode d'enseignement de l'écriture née de l'évolution qui s'est manifestée dans trois domaines : la pédagogie, les arts graphiques, l'industrie de la plume. La conjonction des idées nouvelles a conduit à la mise au point d'une écriture dont les caractères révèlent les tendances de l'esthétique contemporaine : clarté et simplicité ; souci d'ordre pratique se substituant à la recherche de l'effet décoratif. Cette écriture est tracée avec les outils nouveaux que l'industrie a mis à notre disposition : plumes tendres, mousses ou biseautées. Enfin l'enseignement s'est modifié en adoptant les principes de la pédagogie contemporaine : il tient compte des aptitudes physiques et mentales de l'enfant, de son intérêt et de son besoin d'activité. Le programme est progressif, la méthode très poussée. Le but de cet enseignement rénové est l'acquisition par tous les élèves d'une écriture lisible, régulière et courante, de cachet personnel. Elle est obtenue par la même technique que celle employée en dessin : tracés par traction alors que l'anglaise est une écriture dans laquelle les pleins et les déliés sont obtenus par des mouvements alternés de pression et de relâchement. Dans l'écriture suisse, ces pleins et ces déliés résultent uniquement de l'emploi des plumes biseautées. La calligraphie est abandonnée : l'école n'enseigne plus qu'une écriture, celle de tous les jours.

Le programme des écoles dans lesquelles le nouvel enseignement est introduit est, en gros, le suivant :

Ecole enfantine : préparation sensorielle et motrice.

Première année : étude des capitales et de l'écriture script.

Degré inférieur : écriture liée dérivée de la script, liaisons par angles aigus le plus souvent : tracés avec plumes mousses, puis avec plumes biseautées.

Degré moyen : même écriture mais penchée.

Degré supérieur : pratique d'une écriture personnelle et entraînement à la vitesse.

En plus de l'enseignement proprement dit de l'écriture, une part importante est faite à la formation du goût : étude de mises en page, titres, illustrations, marges, dessins, emploi de la couleur, etc.

Il ne s'agit pas là, comme on pourrait le croire en jugeant superficiellement, de l'apprentissage successif de plusieurs écritures, mais bien au contraire — et c'est ce qui est neuf — de l'enseignement méthodiquement gradué d'un seul type d'écriture que l'on acquiert au fur et à mesure des possibilités mentales et motrices.

Nous sommes redevables à Paul Hulliger de Bâle des nouveaux caractères adoptés. Paul Hulliger, maître de dessin et d'écriture

A B C D E F G H

I J K L M N O P

Q R S T U V W X

Y Z

a b c d e f g h i j k

l m n o p q r s t u v

w x y z

1 2 3 3 4 5 6 7 8 9 0

Écriture suisse N° 1 : Écriture de base (plume mousse).

Édition de la Conférence des Chefs de Départements de l'Instruction publique.
(Ingold et C^o, Herzogenbuchsee.)

dans les écoles secondaires et au Séminaire de Bâle-Ville, a travaillé de longues années à rechercher un type d'écriture courante satisfaisant aux besoins modernes. La justesse de ses idées, la persévérance de son effort, les résultats positifs qu'il a obtenus ont engagé les autorités scolaires bâloises à faire un essai de cette nouvelle écriture dès l'année 1927. Cet essai a pleinement réussi puisque, aujourd'hui, l'écriture Hulliger est enseignée dans toutes les écoles de Bâle. D'autres pédagogues ont suivi Hulliger. Ils ont constitué un groupement de spécialistes dont l'effort dans le travail et dans la propagande a été remarquable. C'est la *Werkgemeinschaft für die Erneuerung der Schrift*.¹

Le problème de l'écriture était d'une telle acuité partout que, successivement, différents cantons se sont appliqués à le résoudre et l'on a vu naître en Suisse allemande, à côté de l'écriture bâloise, une écriture lucernoise, une écriture bernoise, une écriture zurichoise etc. Ces essais nouveaux sont tous partis de la nécessité d'améliorer le rendement de cet enseignement, tous ont pris pour base les principes que j'ai relevés ci-dessus, mais, sur la question des caractères, la plus grande divergence d'opinions a régné. Je ne sais pas jusqu'à quel point ces divergences étaient fondées sur des questions d'ordre technique ou sur des questions d'ordre personnel ou cantonal : n'appuyons pas !... Heureusement, il est apparu très vite qu'il convenait de mettre fin à ce cantonalisme de l'écriture lequel ne pouvait pas manquer d'apparaître quelque peu grotesque.

En examinant les différents points de vue, en confrontant les idées, on est arrivé à constituer l'*écriture suisse*, dont les caractères sont indéniablement dérivés de l'écriture Hulliger. Par un concordat, en date du 1er mars 1937, 11 cantons et demi-cantons se sont engagés à l'introduire dans leurs écoles à l'exclusion de tout autre (Lucerne, Berne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Thurgovie, St-Gall, Glaris, Schwytz).

Le groupe de Romands qui a assisté au cours d'écriture de Schaffhouse cet été a pu se rendre compte du sérieux, du souci méthodologique, de la précision dans le détail, de la netteté de vues dans le but à atteindre que nos Confédérés ont mis dans l'étude de cette question et ils sont tous revenus avec cette conviction profonde qu'indépendamment de la question des caractères, secondaire à leurs yeux, nos Confédérés et, en particulier, MM. Hulliger à Bâle et Hunziker à Schaffhouse leur ont appris ce qu'était un enseignement de l'écriture digne de ce nom !

Il y a tout lieu de penser que peu à peu tous les cantons de la Suisse allemande accepteront l'écriture suisse. Seul fait exception

¹ Citons parmi les meilleurs ouvriers de cet effort remarquable : MM. Von Moos, Brunner, Hunziker, Finck, Luthi, Amrein, Bräuchli, Hirschbrunner, Meyer, Kung, etc.

le canton de Zurich qui, par ailleurs, au point de vue méthodologique accepte la plupart des idées nouvelles.

(A suivre.)

R. D.

INFORMATIONS

PUBLICATION DES COURS DE SPORTS D'HIVER

La S. S. M. G. organise à l'intention du corps enseignant de la Suisse romande et sous les auspices du Département militaire fédéral, du 27 au 31 décembre 1938, des cours de sports d'hiver.

La grande participation aux cours d'été a sensiblement réduit le crédit mis à notre disposition, aussi sommes-nous obligés de nous montrer économes pour les cours d'hiver de cette année.

Pour les cours suivants, les participants recevront : 5 indemnités journalières de 4 fr. 50 et le remboursement des frais de voyage III^e classe, trajet le plus direct.

A. *Cours de ski* à Bretaye, au lac Noir.

La participation aux cours est soumise aux conditions suivantes : la demande d'inscription pour être valable doit indiquer la profession, si l'on a l'occasion de donner à ses élèves un enseignement régulier du ski et à quelles écoles cet enseignement s'adresse. Il faut également indiquer les cours de ski déjà suivis et le degré de préparation comme skieur.

On prendra d'abord en considération les demandes des membres du corps enseignant qui remplissent les conditions ci-dessus et n'ont pas encore suivi de cours. Ensuite viendront ceux qui n'ont participé qu'à un seul cours. S'il y a encore de la place, d'autres membres pourront être admis. Les demandes d'inscription incomplètes ne seront en aucun cas prises en considération.

B. *Cours de patinage* à Lausanne.

La participation est soumise aux mêmes conditions que pour les cours de ski. Les participants qui habitent le lieu du cours ou les environs immédiats ne recevront aucune indemnité.

Cours sans subventions. — Pour les autres membres du corps enseignant qui désirent s'initier ou se perfectionner dans la pratique des sports d'hiver, nous en organisons si la participation est suffisante et contre paiement d'une finance de cours.

C. *Cours de ski* : 1. Pour débutants et skieurs moyens, à Morgins, cours mixte.

2. Cours de perfectionnement pour skieurs expérimentés et touristes : à Engelberg, à Arflina (auberge de jeunesse de Fideris).

Finance de cours : 12 francs pour les membres de la S. S. M. G. et 17 francs pour les non-membres.

D. *Cours de patinage* à Davos. Ce cours est organisé avec un programme quelque peu réduit. Finance de cours : 15 francs pour les membres de la S. S. M. G., et 20 francs pour les non-membres.

E. *Cours de ski et de patinage* à Trübsee (Engelberg). Finance, voir D.

Les inscriptions pour tous les cours doivent parvenir jusqu'au 1^{er} décembre au plus tard, à M. P. Jeker, professeur de gymnastique à Soleure.

Soleure et Saint-Gall, 25 septembre 1938.

Pour la Commission technique :

Le président : P. JEKER.

Le secrétaire : H. BRANDENBERGER.

TEXTES LITTÉRAIRES Les haleurs.

L'eau filait indéfiniment droite, entre les berges de gazon dont l'herbe se reflétait ; brin par brin, avec les arbres en bordure. De gros chalands à proues goudronnées remplissaient presque le passage de leur forme corpulente. Des haleurs les tiraient par de longs câbles, qu'un baudrier de cuir liait à leurs reins. Ils s'avançaient penchés en avant. Le câble se tendait ou se détendait, égratignant l'eau plate. Derrière les barques, une double ride semblait faucher les reflets.

HENRI DE RÉGNIER : *Couleur du temps*.

Mercure de France, édit.

Champignons. — C'est le temps où fleurissent aux lisières les hautes digitales pourprées. Alors, aussi, pour peu qu'une tiède averse ait filtré sous l'aiguillée, les champignons soulèvent leur chapeau. Le lactaire délicieux laisse couler son sang, le lactaire poivré gonfle au bord des ornières sa blancheur farineuse et grosse. Violette, la russule au cuir lisse traverse les pâles « ronds de sorcières » où se plaît l'hydne écaillé. Le marasme épanouit sa minuscule corolle sur un pied si aigu qu'il semble une aiguille morte piquée dans l'épaisse jonchée. Roux et blancs, roses, bais, orangés, verdâtres, les champignons dans l'ombre luisent comme des gemmes assoupies, comme des veilleuses qui vont s'éteindre, comme des galets à travers l'eau. Il faut les toucher de la main pour sentir le r élasticité vivante et la douceur de leur chair nue.

MAURICE GENEVOIX : *Forêt voisine*.

COLLÈGUES ! Servez-vous de préférence chez ceux qui par la publicité soutiennent votre journal.

L'EGOLE LEMANIA

PREVOIT
tous les cas

LAUSANNE

PREPARE
à tous les examens

KOCHER
Rue du Pont 7
Lausanne

moelleux et chauds,
de coupe élégante et parfaite,
tels sont nos

pardessus

Venez donc vous faire présenter notre riche collection.



MOUVEMENT DE LA JEUNESSE SUISSE ROMANDE

Il n'est pas trop tard

pour

verser votre obole

au compte de chèques postaux

II. 1973



Tableaux noirs Kaiser, de Zoug, en bois croisé

Fabrication et vente des systèmes de tableaux noirs les plus modernes. Surface utile maximale. Exécution soignée du lignage. Réparation des vieux tableaux, ainsi que des endommagés. — Demandez offres et catalogue illustré.

Jos. Kaiser, Wandtafel - Fabrikation

Téléphone 40.196

ZOUG

ALLEMAND ou italien garanti en 2 mois **DIPLÔME** commercial en 6 mois (compris allemand et italien écrit et parlé.)

Références prosp. Diplôme langues 3 mois. **ÉCOLE TAMÉ**, Baden 57 ou Neuchâtel 57

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

●
Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

L'EGOLE LEMANIA

PREVOIT
tous les cas

LAUSANNE

PREPARE
à tous les examens

NOËL !

Série de 7 saynètes
“ POUR NOS ENFANTS ”
 Fr. 5.— la série complète.
 Imprimerie Cherix S. A., Nyon. C. P. I. 4598.

K

OCHER

Rue du Pont 7
Lausanne

confection, mesure
chemiserie

VÊTEMENTS SOIGNÉS

pour vous, Monsieur,
qui avez égard
à la **qualité** et au renom d'une
maison de **confiance**

Empaillage

de tous les ani-
maux pour écoles

Fabrication de
Chamoisage de peaux

Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



PENSION LES CAPILLAIRES

VENNES SUR LAUSANNE

Chambres au midi, tout confort, eau
courante, cuisine soignée, tranquillité.
Prix modérés. Téléphone 3.37.84.

Prêts

sans caution, rapides, discrets, aux membres
du corps enseignant. Rembours.: 12 à 24
mois. Références 1^{er} ordre. Va sur place.
Timbre-réponse. Banque de Prêts S. A., Paix 4, Lausanne.

Clartés de Noël !

mission romande de chant religieux. S'adresser à l'Agence religieuse, Lausanne,
rue de l'Ale, 31.

Cantate pour chœur mixte et enfants,
d'A. Denéréaz et J. Vincent. Grand
choix de chœurs édités par la Com-